

**COMPTE RENDU**  
**Séance du Conseil Municipal de Gourgé**

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> juillet 2015 à la Mairie de GOURGÉ, sous la présidence de Monsieur FEUFEU David, Maire de la Commune,

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

David FEUFEU, Anne-Laure SIGOGNEAU, Joël AUBIN, Valérie BROCHARD, Jean-Luc GIRARD, Mickaël BOUDIER, Aurélien RIBETTE, Catherine LAMARCHE, Ludovic CHALEROUX, Isabelle GAULT, et Jean-Christophe REAU.

**ÉTAIENT EXCUSÉS ABSENTS :** Eliane BOINOT (procuration à Anne-Laure SIGOGNEAU), Denis GAILLARD, Lee GILL et Xavier AUBRUN.

**Secrétaire de séance :** Jean-Luc GIRARD.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer conformément aux textes législatifs en vigueur

Date de convocation : 26 juin 2015

\* \* \* \* \*

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la dernière réunion.

\* \* \* \* \*

**1 – RENOUELEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE**

La commune bénéficie d'un crédit de trésorerie auprès du Crédit Mutuel Océan d'un montant annuel de 150 000 €. Celui-ci arrive à échéance le 31 juillet 2015

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal le renouvellement de ce crédit de trésorerie au taux de 1,90%, les frais de dossier s'élèvent à 200,00€ annuel.

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte ce renouvellement et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les documents nécessaires.

**2- DEMANDE DE RETRAIT DU SIVU AIDE A DOMICILE**

Mesdames SIGOGNEAU et GAULT font part au Conseil Municipal des questionnements et conséquences du retrait de la commune de Gourgé du SIVU Aide à Domicile Airvault-St Loup et création d'un CIAS sur Parthenay.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la convention avec les communes desservies relevant de la compétence territoriale du service d'Aide à Domicile en date du 27/11/2002,

Vu l'arrêté préfectoral du 21 août 2003 portant création du syndicat

Considérant que l'extension de la compétence « action sociale » de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet, entraîne la dissolution du SIVU Aide à Domicile Airvault-St Loup Lamairé à la date du 31 décembre 2015,

Compte tenu que la commune de Gourgé ne dépend pas à la Communauté de Communes Airvault-Val du Thouet, et souhaite intégrer le CIAS qui doit être mis en place par la Communauté de Communes Parthenay-Gâtine

- Le Conseil municipal, à 9 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions,
- demande son retrait du SIVU Aide à Domicile Airvault-St Loup
  - souhaite laisser au SIVU Aide à domicile la totalité des biens qui pourraient être répartis
  - à condition que soit prise en considération la continuité du service rendu à la population et que cette décision ne mette pas en péril la pérennité du service apporté à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2016.
  - donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer et effectuer les démarches nécessaires.

### 3- COMMUNAUTE DE COMMUNES : Groupement de commandes

Afin d'obtenir les meilleurs prix d'achat des matériels de bureautique, des matériels et logiciels informatiques et réseaux destinés aux services de plusieurs collectivités, la communauté de communes Parthenay-Gâtine envisage de constituer un groupement de commandes conformément à l'article 8 du Code des Marchés Publics.

Une convention en fixe les modalités de fonctionnement et désigne le coordonnateur, la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine, qui sera chargé de signer et notifier les marchés à intervenir, l'exécution restant à la charge de chacun des membres.

- Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à 11 voix pour et une contre,
- approuve la constitution du groupement de commandes et décide d'y adhérer,
  - autorise le Maire à signer la convention ainsi que tout document afférent à ce dossier.

### 4- COMMISSION COMMUNALE DE SÉCURITÉ

Pour mémoire : La commission communale de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP (Etablissement Recevant du Public) est :

- présidée par le maire (ou l'adjoint désigné),
- 3 membres : le commandant de gendarmerie, un représentant des sapeurs-pompiers et un agent de la DDT (ou un agent de la commune)

Le Service Interministériel de Défense et de Protection Civile, vu les modifications concernant les commissions communales de sécurité nous demande de désigner systématiquement un agent communal (présence indispensable)

Madame SIGOGNEAU propose Monsieur Jean-Yves JAMET, adjoint technique territorial (avec son accord).

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

### 5- CONTRATS D'ENTRETIEN

Monsieur le Maire présente les trois devis d'entretien **vitrerie** annuel :

Alliance propreté	857.52 € TTC
Nickel star	630.24 € TTC (contrat d'un an)
Net 2000	640.14 € TTC (Contrat de 3 ans)

Considérant les devis proposés, le conseil municipal se prononce pour

- l'entreprise net 2000 (7 voix),
- l'entreprise Nickel star (2 voix)

Et 3 abstentions

Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer le devis retenu.

Monsieur le Maire présente les trois devis d'entretien annuel (P2) des appareils gaz installés dans les bâtiments communaux :

IDE 79	1 572.00€ TTC
SAVELYS	2 758.80 € TTC
SPIE BATIGNOLLES	1 969.98 € TTC

Après délibération, le Conseil Municipal à 10 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention choisi l'entreprise IDE 79 et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer le devis retenu (demande confirmation des certificats de capacité sous 8 jours).

## **6- QUESTIONS DIVERSES**

### FORMATIONS :

Madame SIGOGNEAU met en avant le besoin de formation du personnel

- Formation 1<sup>er</sup> secours pour le personnel de cantine et de voirie
- Formation habilitation électrique pour l'adjoint technique en charge de l'entretien des bâtiments
- Formation HACCP (Hygiène alimentaire) et formation équilibre alimentaire conception des menus pour l'agent en charge de la restauration collective.

Toutes ces formations sont nécessaires et seront traitées par ordre de priorité, des crédits seront ouverts si besoin.

### SITE INTERNET :

Concernant le nouveau site de Gourgé, une commission sera mise en place ainsi que la création d'une adresse mail spécialement dédiée à ce site.

### MARCHÉ LOCAL :

Projet de mise en place d'un marché : Une rencontre a eu lieu avec la Chambre d'agriculture, la Chambre des métiers et la Chambre de Commerce et d'Industrie le 18 juin dernier, plusieurs points ont été évoqués :

- l'idée serait de créer un marché tous les 15 jours, considérant le marché du dimanche à Saint Loup et Thénézay celui de Gourgé pourrait se dérouler le vendredi en soirée,
- le lieu n'est pas encore défini pour des raisons techniques et stratégiques envers les commerçants du centre bourg soit Place de l'Eglise, Place de la Salle des fêtes ou derrière la cure,
- les produits attendus sont des produits locaux avec une dominante alimentaire.
- proposition d'accompagnement de la Chambre d'agriculture

Le coût de la mise en place d'un marché est d'environ 6000€ (recherches de producteurs, communication, publicité, agencement ...), dans le cas de participation de la Chambre d'agriculture (prise en charge de certaines prestations) le coût pour la commune serait de l'ordre de 3250€ maximum si le Conseil Municipal valide tous les modules proposés.

Le Conseil est favorable au lancement de cette opération avec la Chambre d'agriculture et le choix du vendredi. Le démarrage se ferait sur le mois d'octobre, plusieurs choses restent encore à définir.

Concernant le projet de marché à l'occasion du Tour Poitou-Charentes, la Chambre d'Agriculture se propose de solliciter ses producteurs pour participer à un marché au départ de l'étape du 28 août prochain.

Fin de la Séance à 22 h 30.